

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 28 Avril à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 18 avril 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. VOGLIMACCI, Mme OTTAVY, M. BALZANO, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme BIANCAMARIA, M. CANEGGIANI, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. GOMILA, M. CAU, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHİ, M. LUCCIONI, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. PIERI, M. CERVETTI, M. LUCIANI, Mme LANTIERI, M. DIGIACOMI, Mme SANGUINETTI, M. CASASOPRANA, Mme FATTACIO, M. FILIPPI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme PIETRI-MISTRE	à	Mme GUERRINI
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
M. KERVELLA	à	M. FERRARA
M. MONDOLONI	à	Mme RUGGERI
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme FERRI-PISANI	à	M. DIGIACOMI

Etaient absentes :

Mme VILLANOVA, Mme RIERA, Conseillères Municipales.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	40
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Avril 2014

Délibération N°2014 /127

« Raid Urbain Santé » - 6^{ème} édition. Samedi 24 mai 2014.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre du développement des politiques de prévention en santé publique, la Ville d'Ajaccio et l'Etat soutiennent les démarches de contractualisation visant à réduire les inégalités sociales de santé dans les quartiers.

Aussi, pour promouvoir les actions de santé publique dans les quartiers, l'Atelier Santé Ville, outil de coordination en santé publique pour la Ville d'Ajaccio, pilote, depuis six années, l'organisation d'une journée partenariale dédiée au sport et à la santé : le **Raid Urbain Santé**.

Cette manifestation poursuit comme objectif général, à la fois, de **sensibiliser la population à l'importance de la prévention santé mais également, de valoriser et promouvoir le quartier des Cannes**. L'évènement permet aussi de renforcer les partenariats autour d'un projet commun et de mettre en lumière l'implication de la Ville pour le développement de sa politique de santé pour tous, conformément à son engagement auprès du réseau français des villes santé de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

Pour cette sixième édition, le **Raid Urbain Santé** se déroulera dans le **quartier des Cannes**, le **samedi 24 mai 2014 à partir de 9h**.

Cette journée ouverte à tous, à partir de 8 ans et sous réserve d'inscription préalable par équipe de 4, se déroulera sous forme d'ateliers animés par les différents acteurs adhérents au projet.

Cet évènement pour petits et grands permet ainsi de recevoir une information santé et de pratiquer différentes activités sportives en y associant l'aspect ludique.

A l'issue de cette manifestation, 4 équipes seront récompensées :: 1 équipe enfants-adultes ; 1 équipe adolescents-adultes ; 1 équipe de 4 adultes, 1 équipe 4 seniors ; des lots particuliers seront attribués aux enfants et adultes relevant du Groupement A Stella.

Enfin, il convient de mettre en lumière, que cette manifestation attire, chaque année, un public très volontaire et toujours plus nombreux (plus de 250 participants en 2013) et que la combinaison de tous ces éléments permet la réussite de cette journée sport et santé.

Les crédits nécessaires à l'organisation de cette manifestation sont inscrits dans les documents budgétaires de la Ville exercice 2014, Fonction 524, Chapitre 011, Article 611 (Crédits CUCS) pour un montant de 16 000€.

Considérant la volonté de la Ville d'Ajaccio de poursuivre le développement et la coordination de sa politique de Santé Publique ainsi que de valorisation des quartiers,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

De décider de l'organisation du raid urbain santé, le 24 mai prochain, quartier des Cannes, manifestation répondant à la définition de la santé au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé ;

D'autoriser le Maire à engager toutes procédures et à signer tous documents (conventions, bons de commande...) relatifs à cette opération ;

D'adopter le règlement de cette manifestation fixant notamment les conditions d'attribution des lots gagnants annexé à la présente délibération ;

De confirmer que les crédits correspondants à cette action sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, Exercice 2014, Fonction 524, Chapitre 011, article 611.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Charles VOGLIMACCI, Adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la volonté de la Ville d'Ajaccio de poursuivre et de renforcer la coordination de sa politique de Santé Publique ainsi que de valorisation des quartiers,

Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente du 25 avril 2014.

DECIDE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

l'organisation du raid urbain santé, le 24 mai prochain, quartier des Cannes, manifestation répondant à la définition de la santé au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé ;

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

à engager toutes procédures et à signer tous documents (conventions, bons de commande...) relatifs à cette opération ;

ADOpte

le règlement intérieur de cette manifestation notamment en ce qui concerne les conditions d'attribution des lots gagnants ;

CONFIRME

que les crédits correspondants à cette action sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, Exercice 2014, Fonction 524, Chapitre 011, article 611.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à Ajaccio les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

[Signature of Laurent Marcangeli]

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140428-2014_127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2014
Publication : 12/05/2014

Pour l'autorité Compétente
par délégation

